

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Déclaration, 321. — Le Bien, 322. — Décret Urbis et Orbis, relatif à l'Année Sainte et aux messes de nuit des 1ers janvier 1900 et 1901, 323. — Confession bi-mensuelle, 325. — Indulgences suspendues en 1900, 325. — Le Journal, 325. — Mouvement de la population à Charlesbourg en 1899, 326. — Coups de canon, 329. — La guerre sous la reine Victoria, 326. — Authenticité des indulgences, 327. — Une religieuse Québécoise au Japon, 328. — La loi de Dieu, 332. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution, 332. — Calendrier, 337. — Memento hebdomadaire, 337.

Déclaration

La Semaine Religieuse de Québec déclare aujourd'hui, comme elle l'a fait plusieurs fois déjà, que les mots imprimés sur la couverture " Avec l'autorisation de l'Archevêque " ne comportent aucune approbation préalable des articles qui y sont publiés. Le Rédacteur seul en est responsable.

L'article incriminé qui a tant peiné nos compatriotes Anglais n'est pas de la rédaction de la *Semaine Religieuse*. C'est la reproduction d'une partie d'un travail de longue haleine commencé depuis longtemps par un auteur manitobain et traitant *in extenso* la question des écoles au double point de vue politique et philosophique.

Ce travail qui ne fait aucune allusion à la guerre du Transvaal a été reproduit sans aucune intention de blesser le sentiment britannique et sans songer à l'inopportunité d'une pareille publication dans les circonstances actuelles.

En conclusion le Rédacteur prie ses amis de race britannique de croire qu'il veut être loyal comme c'est le devoir de tout canadien au double point de vue religieux et patriotique. Si le temps n'eût pas manqué, c'était l'intention du Rédacteur d'écrire un article sur la question, et dans ce cas il aurait souscrit sans restriction à toutes les déclarations et conclusions du remarquable article de M. Chapais dans le *Courrier du Canada*.